



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ENTRE JANVIER ET JUIN 2017

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Entre janvier et juin 2017, le BCNUDH a documenté 2.822 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une forte augmentation par rapport à la même période l'année précédente (2.343 violations avaient été documentées entre janvier et juin 2016), confirmant une tendance déjà observée au cours du semestre précédent<sup>1</sup>. Près de 58% des violations documentées durant le premier semestre 2017 (1.627 violations) ont été commises par des agents de l'Etat, dont les agents de la Police nationale congolaise (PNC), les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR) et les autorités administratives ou judiciaires. Les agents de l'Etat ont notamment été responsables de l'exécution extrajudiciaire d'au moins 591 personnes, dont 35 femmes et 170 enfants. Les combattants de tous les groupes et milices armés confondus ont commis plus de 42% des violations documentées sur l'ensemble du territoire (1.195 violations, y compris l'exécution sommaire d'au moins 345 personnes, dont 46 femmes et 32 enfants).

Parmi les agents de l'Etat, les agents de la PNC sont ceux ayant commis le plus grand nombre de violations au cours du semestre, à savoir 693 violations, soit près d'un quart de l'ensemble des violations documentées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit principalement de violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne et de l'exécution extrajudiciaire de 47 hommes, six femmes et neuf enfants. Les agents de la PNC sont également restés les principaux auteurs des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique. Les militaires des FARDC ont pour leur part commis 663 violations, majoritairement dans les provinces du Nord-Kivu, du Haut-Katanga et du Kasai Central. Le BCNUDH est particulièrement inquiet du nombre alarmant d'exécutions extrajudiciaires par les militaires des FARDC : au moins 527 personnes, dont 29 femmes et 161 enfants, soit une augmentation de près de 42% par rapport au semestre précédent.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, le BCNUDH a documenté 430 violations liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit plus que pour toute l'année 2015 (260 violations avaient été documentées) et un total similaire à celui des six premiers mois de l'année 2016 (428 violations), confirmant la répression politique persistante et systématique en RDC. Après les agents de la PNC, les principaux auteurs de ces violations sont les militaires des FARDC (90 violations), démontrant l'implication de plus en plus importante de l'armée dans les restrictions de l'espace démocratique, notamment à travers la répression violente des manifestations pacifiques. Les violations liées à des restrictions de l'espace démocratique les plus rapportées concernent le droit à la liberté et à la sécurité de la personne (124 violations), à la liberté d'opinion et d'expression (98 violations) et à la liberté de réunion pacifique (80 violations). Les membres de partis politiques (187 victimes), d'organisations de la société civile (185 victimes) et les journalistes et autres professionnels des médias (29 victimes) ont continué d'être particulièrement visés.

Malgré la libération de plusieurs prisonniers politiques ou d'opinion au cours du semestre, plus de 170 personnes restent détenues du fait de leurs opinions politiques ou d'activités citoyennes légitimes. Le BCNUDH regrette le manque de volonté des autorités pour mettre en œuvre les mesures de décriminalisation, y compris celles prévues par l'Accord politique du 31 décembre 2016, qui permettraient un apaisement de la situation politique, et appelle les

<sup>1</sup> Entre juillet et décembre 2016, le BCNUDH avait documenté 2.847 violations sur l'ensemble du territoire de la RDC.

autorités congolaises à lever les restrictions disproportionnées aux libertés publiques dans le but d'assurer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes.

Au cours du premier semestre, le BCNUDH a documenté un total de 2.068 violations et atteintes aux droits de l'homme dans les provinces affectées par les conflits et en lien avec les défis de protection des civils, soit une augmentation notable par rapport aux 1.927 cas documentés au cours du semestre précédent. Les militaires des FARDC ont commis le plus grand nombre de violations dans ces provinces (468 violations, principalement au Kasai Central et au Nord-Kivu). Parmi les groupes armés, les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) ont, à l'instar du semestre précédent, commis le plus d'atteintes aux droits de l'homme entre janvier et juin 2017 (239 violations, toutes perpétrées dans le territoire d'Irumu, en Ituri). L'intensification du conflit interethnique entre communautés Nande et Hutu, ainsi que l'apparition de divers groupes Mai-Mai, ont également contribué à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Le BCNUDH continue d'être préoccupé par la hausse du nombre de violences sexuelles liées au conflit (210 victimes au cours du premier semestre 2017). La majorité de ces violences a été perpétrée par des groupes et milices armés, notamment par des milices Twa et Luba dans le cadre du conflit interethnique dans la province du Tanganyika. Outre ces nombreux cas de viols, ce conflit a été à l'origine de graves atteintes aux droits de l'homme, causant la mort d'au moins 58 personnes entre janvier et juin 2017. Les militaires des FARDC ont pris une part active dans ce conflit en soutenant les éléments Luba et ont commis plusieurs violations contre des civils Twa.

Le BCNUDH demeure extrêmement inquiet par la détérioration alarmante de la situation des droits de l'homme dans les trois provinces du Kasai, en raison de la répression brutale et disproportionnée contre la milice de Kamuina Nsapu par les forces de défense congolaises. Au total, au moins 428 personnes, dont 17 femmes et 140 enfants, ont été tuées par des militaires des FARDC, et au moins 37 personnes, dont trois femmes, par des miliciens de Kamuina Nsapu. Le BCNUDH estime que les pertes humaines dans les provinces du Kasai pendant cette période sont en réalité beaucoup plus élevées. A la date du 30 juin 2017, le BCNUDH avait identifié un total de 42 fosses communes dans ces trois provinces, qui auraient pour la plupart été creusées par des éléments des FARDC suite à des affrontements avec de présumés miliciens. Malgré quelques avancées récentes, le BCNUDH regrette le peu d'efforts engagés pour assurer des enquêtes crédibles et indépendantes visant à traduire en justice les responsables de graves violations des droits de l'homme dans ces provinces. A partir d'avril 2017, le groupe d'autodéfense *Bana Mura*, proche de la communauté Tshokwe, auraient commis un grand nombre d'exécutions sommaires de civils Lulua accusés d'affiliation avec les Kamuina Nsapu dans la province du Kasai. Le BCNUDH a également reçu des allégations sérieuses faisant état du soutien des FARDC à la milice *Bana Mura*.

Au cours du premier semestre de 2017, le BCNUDH a appuyé les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 54 militaires des FARDC et 20 agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC. Le BCNUDH est inquiet de la baisse du nombre de condamnations d'agents de l'Etat par rapport au semestre précédent, et encourage les autorités à traduire tous les auteurs de violations des droits de l'homme en justice, quels que soient leurs rangs et à prendre en considération la responsabilité du commandement lors des poursuites. Le premier semestre a par ailleurs été marqué par l'augmentation considérable du nombre de décès en détention (100 décès) et d'évasions (au moins 5.528 individus évadés, soit plus de 10 fois plus qu'au cours du semestre précédent).

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 159 activités de renforcement de capacités à l'intention de la société civile et d'acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme. Ces activités ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des défenseurs des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme.